COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2025 – 8H
MOLINES EN QUEYRAS

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.
Absents : GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).
Secrétaire de séance : ALLAIX Romain.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2024.

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 16 décembre 2024.

Vote : Pour à l'unanimité

2/ RPQS Déchets 2023.

Madame le Maire rappelle que la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés des communes est assurée par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras.
Madame le Maire donne lecture des points essentiels dudit rapport, qui a été communiqué préalablement à la séance, à l'ensemble des conseillers municipaux.
Ce rapport vise à être une présentation synthétique des principales informations, qu'elles soient techniques ou économiques et financières. Il doit également être l'occasion de faire un retour sur les actions et projets initiés, poursuivis ou achevés au cours de l'année écoulée.

Vote : Pour à l'unanimité

3/ Tarifs de l'eau potable.

Madame le Maire indique que suite au vote des nouvelles redevances de l'agence de l'eau lors du dernier Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder au vote des tarifs de l'eau dans leur ensemble. Pour rappel, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte (0.29€/m3) sont remplacées à compter du 1er janvier 2025 par une redevance « consommation d'eau potable » et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.
Ainsi, les tarifs des redevances Agence de l'eau sont fixées à compter du 1er janvier 2025 comme suit :

- Redevance pour consommation d'eau : 0,43 €/m3
- Redevance pour performance des réseaux : 0,01 €/m3 (supplément de prix pour la performance qui correspond à un taux voté de 0,05€/m³, multiplié par le coefficient de modulation forfaitaire de 0,2 - soit une réduction de 80 %).

Vote : Pour à l'unanimité

4/ Demande de subvention cheminement piéton culturel.

Madame le Maire indique les enjeux de ce projet.
En effet, le but de cette opération est de créer un cheminement piéton aménagé et sécurisé entre les 5 hameaux et le cœur du village. Cette liaison piétonne sera accessible à tous (1500 ml environ) avec une thématique culturelle (four, fontaines). Cet aménagement s'inscrit dans la continuité du travail effectué par le comité hameaux et habitat et sera à destination à la fois de la clientèle touristique comme de la population locale. Madame le Maire indique le plan de financement suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Restauration du four banal de Fontgillarde	7 325 €	Etat (DETR) 30%	56 111, 43 €
Restauration de 3 fontaines (La Rua, Le Coin, Gaudissard)	6 480 € (socles bétons) 21 153,60 € (réfection fontaines)	Département des Hautes Alpes 20 %	37 407, 62 €
		Région (FRAT) 30 %	56 111, 43 €
Aménagement du chemin piéton	105 681,50 €	Autofinancement 20%	37 407, 62 €
Restauration passerelle Pierre Dimanche	46 398 €		
TOTAL	**187 038, 1 €**	**TOTAL**	**187 038, 1 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de solliciter, dans le cadre de l'aménagement du cheminement piéton culturel, l'aide des financeurs ci- dessus pour un montant de 187 038, 1 € HT.

Vote : Pour à l'unanimité

Questions diverses :

- Terrain ZAC : la commune a reçu 3 candidatures, des devis vont être demandés pour la viabilisation du terrain.
- Mise en location d'un appartement T5 au Coin de Molines (Myosotis) : une annonce va être diffusée, l'appartement est disponible à compter du 1er mars 2025.
- Financement des mini-séjours organisés par l'ACSSQ : l'association sollicite une participation de la commune de 165 €/enfant (au prorata du nombre d'enfants). Le Conseil Municipal apportera une réponse à cette demande dans le courant de la semaine prochaine.
- Signalétique routière du Parc : des ajustements vont être faits (ajouts, suppressions, remplacements de certaines lamelles).
- Dates des prochaines rencontres :
    - Commission logement : vendredi 7 février 2025 à 14h30
    - Inauguration de la billetterie des remontées mécaniques : vendredi 7 février 2025 à 16h
    - Conseil municipal : mercredi 12 février 2025 à 14h (vote CA)
    - Conseil municipal : vendredi 14 mars 2025 à 9h (vote budget)

Fin de la séance à 10h15.

Le Maire
GARCIN Valérie

Le secrétaire
ALLAIX Romain

MAIRIE de MOLINES-EN-QUEYRAS (Hautes-Alpes)